

*Projet Pédagogique  
Piscine OASIS*

-----  
*Communauté de Communes du Pays des ESSARTS*

-----  
*SAISON 2009 / 2010*

**1) Organisation Générale**

**A. Caractéristique du bassin :**

Longueur : 12,5 mètres

Largeur : 6 mètres

Surface : 75 m<sup>2</sup>

**B. Classes concernées :**

- Ecoles Publiques :

La Ferrière	6
Les Essarts	8
Sainte cécile	3
Saint Martin des Noyers	3
La Chaize le Vicomte	1

**- Ecoles Privées :**

La Ferrière	9
Les Essarts	11
Sainte cécile	3
Saint Martin des Noyers	4
Boulogne	1
La Merlatière	3
L'oie	3
Sainte Florence	4
La Chaize Le Vicomte	1

**C. Fréquence, durée et nombre de séances :**

Les séquences ont lieu régulièrement une fois par semaine.

Elles durent 30 mn dans l'eau pour les Grandes Sections Maternelles et 45 mn dans l'eau pour les CP / CE 1 / CE 2 / CM 1 / CM 2 pour les écoles publiques et privées.

**D. Encadrement des intervenants :**

Toutes les personnes qui interviennent au cours des séances de natation doivent avoir reçu un agrément de l'éducation nationale.

Intervenants	Agrément	Qualification
Enseignants	D'office	/
Rémunérés	IEN Roche3/ IEN Montaigu / IA	MNS, BEESAN pour Enseignement
Rémunérés	IEN Roche3/ IEN Montaigu / IA	MNS, BEESAN (+ CAEP) pour Surveillance
Bénévoles	IEN Roche3/ IEN Montaigu / IA / MNS des Essarts	Evaluation des compétences spécifiques définies par le formulaire EPS IA *
Auxiliaires de vie	D'office	Missions rentrant dans leur profil de poste
ATSEM	Impossible à ce jour	Ne peuvent en aucun cas avoir une mission d'enseignement et ne sont pas comptabilisés dans l'encadrement.

\* Les évaluations seront réalisées par les éducateurs sportifs de la piscine avant le début du cycle concernant lesdits intervenants

Référence juridique : Circulaire N° 2004-139 du 13 juillet 2004 modifiée  
Circulaire N° 99-136 du 21 septembre 1999

### E. Sécurité :

<b>Maternelles</b>	<b>Elémentaires</b>
1 enseignant + 2 Adultes agréés	1 enseignant + 1 Adulte agréé

Le bassin intérieur de la piscine intercommunale des essarts est inférieur à 100 m<sup>2</sup> ( 75 m<sup>2</sup> exactement), la surveillance générale du bassin sera donc assurée, par les membres de l'encadrement pédagogique dans la mesure où l'un d'entre eux, au moins, aura satisfait aux tests de sauvetage prévus par l'un des trois diplômes suivants : le diplôme d'État de MNS, le brevet d'État d'éducateur sportif des activités de natation, le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, ou encore aux tests constituant les pré – requis du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive.

Le dernier cycle accueillera des classes de CM, prioritairement dans le bassin extérieur. Ce bassin étant d'une surface de 312.50 m<sup>2</sup>, la surveillance générale sera effectuée par un éducateur sportif et sera exclusive de toute activité.

Pendant toute la durée des premiers apprentissages, l'occupation du bassin doit être calculée à raison d'au moins 4 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève présent dans l'eau (surface conseillée 5 m<sup>2</sup>)

## 2) *Les objectifs*

### A. Objectifs Généraux de l'E.P.S.

- ❖ Développer les capacités d'action et d'adaptation
- ❖ Favoriser les capacités de coopération
- ❖ Concourir à l'apprentissage de la sécurité
- ❖ Participer à l'acquisition des connaissances
- ❖ Contribuer à l'épanouissement de l'enfant
- ❖ Contribuer à son développement corporel, psychologique et social

### B. Objectifs spécifiques à la natation

#### ❖ Dans le domaine moteur :

🚩 Développer les actions fondamentales permettant à l'enfant de :

- ➡ Se propulser
- ➡ S'équilibrer
- ➡ Respirer

❖ Dans le domaine de l'affectivité :

- ✚ Favoriser le passage d'une motricité égocentrique centrée sur la survie à une motricité relationnelle permettant la mise en place de projets à plusieurs.
- ✚ Amener l'enfant à établir une relation de confiance avec l'eau

❖ Dans le domaine de la connaissance :

- ✚ Développer la prise de conscience de ses propres possibilités afin d'adapter ses conduites au milieu aquatique.

### 3) MISE EN ŒUVRE

<i>En Maternelle :</i>	Plaisir de l'eau ; découverte et familiarisation
<i>En C.P. :</i>	Familiarisation et renforcement des acquis
<i>En C.E.1 :</i>	Vers une autonomie, propulsion / respiration
<i>En C.E.2 :</i>	Apprentissage des nages codifiées V / D
<i>En CM1 et CM2 :</i>	Nages codifiées / Endurance / Test des acquis

### 4) Modalités de fonctionnement

✚ Aménagement du temps :

La durée des créneaux est 45 minutes, à raison de 2 à 3 créneaux par ½ journée avec 5 minutes de battement entre les créneaux pour permettre la circulation des enfants dans l'établissement.  
L'installation et le rangement du matériel se faisant en dehors du temps alloué pour les enfants.

✚ Conditions d'accueil :

- Les enfants exemptés de piscine ne pourront, pour des raisons évidentes de sécurité, être accueillis au bord de la piscine ; sauf si ces enfants sont accompagnés par un intervenant agréé et qu'ils respectent au même titre que les enfants présents dans l'eau le règlement intérieur de l'établissement.
- La douche et le savonnage sont obligatoires.
- Le bonnet de bain est obligatoire.
- Les shorts et bermudas, pour des questions d'hygiène, sont interdits.

### **En début de séance :**

- 1) Noter les absents par classe, sur la feuille présentée sur le bord.
- 2) Compter les enfants puis les répartir dans les groupes
- 3) Arriver à l'heure exacte prévue sur le planning

### **Arrêt d'urgence de la séance par un enseignant, un éducateur sportif, --- :**

L'annonce peut être déclenchée en cas de nécessité (incendie, sauvetage, ---) par un bip porté à la taille de l'intervenant, ou tout autre moyen jugé adapté (la voix, le sifflet, ---).

### **En fin de séance :**

- 1) Annoncée par l'éducateur sportif, l'intervenant fait sortir son groupe de l'eau dans le calme et le conduit sur la « plage à proximité du pédiluve ».
- 2) L'enseignant compte ses élèves avant de quitter le bassin.

### **Définition des rôles respectifs des adultes :**

- 1) L'éducateur sportif, lorsqu'il est de surveillance :

Son rôle consiste à assurer la surveillance générale du bassin. Il surveille, il peut être un soutien pédagogique auprès de l'enseignant, il doit être présent dans l'installation du début à la fin de la séance. Il ne peut pas s'absenter au cours d'une séance. S'il doit absolument quitter le bord du bassin, il devra demander à l'enseignant de faire sortir les enfants de l'eau.

- 2) L'intervenant pédagogique (Enseignant ou éducateur sportif) :

Il prend en charge son ou ses groupe(s) soit seul, soit en co-animation avec un autre intervenant pédagogique (enseignant ou éducateur sportif) ou un intervenant agréé piscine.

- 3) L'enseignant :

Il assure la mise en œuvre de l'activité par sa participation active et sa présence effective auprès des enfants. Il intervient à tour de rôle avec l'éducateur sportif auprès des enfants. Il peut également assister l'éducateur sportif, le cas échéant. Après la séance pédagogique (pour les groupes présents dans l'eau pendant un créneau d'une heure) il doit sur le temps restant, organiser une activité ludique (jeux dirigés par exemple).

### **Le parent ou l'intervenant (tous les deux agréés piscine) :**

Il aide, il accompagne l'enseignant, l'éducateur sportif. Il peut être amené à intervenir soit seul, soit en co-animation avec l'enseignant ou l'éducateur sportif.

 **Prise en compte des imprévus :**

1) **En l'absence de l'enseignant :**

La séance peut-être maintenue sous réserve qu'il soit remplacé par un stagiaire, un titulaire ou un remplaçant et que ces derniers aient pris connaissance du présent projet et des dispositions particulières liées au transport à la piscine ou à l'activité piscine proprement dite.

2) **En l'absence de l'éducateur sportif :**

La séance peut-être maintenue sous réserve qu'il soit remplacé par un autre éducateur sportif. Si le remplacement ne se fait pas, la séance est annulée.

**Toute absence éventuelle d'un éducateur sportif sera signalée aux écoles dès que la communauté de communes du pays des Essarts ou la piscine seront en possession de l'information.**



utiles :

Communauté de communes du pays des Essarts : 02-51-62-95-62

Piscine Oasis : 02-51-62-81-60